



11726 - Peut-on considérer comme une attitude défiante le fait de commettre un acte de désobéissance devant ses enfants.

question

Peut-on considérer comme une attitude défiante le fait de commettre un acte de désobéissance devant ses enfants.

la réponse favorite

Louange à Allah.

J'ai soumis cette question à notre cheikh Muhammad ibn Sahih al-Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde). Voici sa réponse :

« Je demande la protection à Allah ! Cela constitue la plus grave défiance, car il véhicule une mauvaise façon d'éduquer.

Question

Est-ce que le fait de se comporter ainsi chez soi-même et non en public est toujours considéré comme une défiance ?

Réponse

Oui, parce que s'il s'était enfermé dans sa chambre, on ne parlerait pas de défiance, mais il agit devant sa famille et ceci contribue à une mauvaise éducation. C'est pourquoi les fumeurs doivent éviter de le faire devant leur famille parce que cela les pousse à fumer. Allah le sait mieux.